

1. Domaine d'application

1.1 Les présentes conditions générales régissent toutes les livraisons effectuées par la société ISEO Serrature S.p.A., dont le siège social est situé Via San Girolamo 13, 25055 Pisogne (BS) Italie (ci-après "ISEO") en faveur de l'acheteur. Toutes conditions générales de l'acheteur ne s'appliquent pas aux relations avec ISEO, sauf accord exprès et écrit d'ISEO. Chaque acceptation par l'acheteur de l'offre faite par ISEO et chaque confirmation de commande par ISEO, quelle qu'en soit la forme, implique l'application des présentes conditions générales au contrat de vente.

2. Commandes

2.1 Les commandes de l'acheteur deviennent contraignantes après une confirmation de commande envoyée par écrit. L'exécution de la commande implique l'acceptation de la commande (ci-après dénommée "Commande Contraignante"). Toute offre faite par un tiers (agent, représentant, etc.) n'engage ISEO que si elle est confirmée par écrit par ce dernier.

2.2 L'exécution de la Commande Contraignante s'effectue exclusivement conformément à ce qui est spécifié dans la commande et aux présentes conditions générales. Les autres documents ne s'appliquent que dans la mesure où les parties ont expressément convenu de leur applicabilité.

2.3 Si l'acheteur demande des modifications à la Commande Contraignante, ISEO décidera, à sa seule discrétion, d'accepter ou non les demandes et, le cas échéant, comment modifier le prix en conséquence. En cas d'acceptation par ISEO de l'annulation partielle et/ou totale de la commande, l'acheteur est tenu de payer intégralement les frais engagés par ISEO jusqu'au moment de l'annulation ou, si la fabrication des produits a déjà été achevée, le prix total des produits.

2.4 Les caractéristiques, prix et autres données indiquées dans les catalogues, listes de prix ou autres documents illustratifs d'ISEO, ainsi que les caractéristiques des échantillons et modèles envoyés à l'acheteur, n'ont aucune valeur contraignante, sauf dans la mesure où ils ont été expressément mentionnés comme tels dans la Commande Contraignante.

2.5 Toute offre envoyée par ISEO est contraignante, sauf indication contraire dans l'offre elle-même, pour une période de 1 mois à compter de la date de transmission.

2.6 ISEO se réserve le droit d'apporter à tout moment les modifications et/ou améliorations qu'elle jugera appropriées à ses produits. Si la modification susmentionnée est nécessaire pour assurer la conformité de ses produits aux dispositions légales en vigueur, ISEO pourra également modifier les caractéristiques des produits déjà commandés en donnant un préavis approprié à l'acheteur. Dans tous les cas, l'acheteur ne peut prétendre à aucune indemnisation pour dommages et intérêts.

3. Livraison/exécution des commandes

3.1 La livraison des produits s'effectuera conformément au délai de livraison indiqué ci-dessous, tel que défini par les Incoterms ICC® 2010, sauf indication contraire dans la Commande Contraignante : Italie : DAP Incoterms® 2010 - franco destination

UE (États membres de l'Union Européenne où aucun droit de douane ne s'applique) : DAP Incoterms® 2010

Reste du monde : comme spécifié dans la Commande Contraignante

3.2 Pour des besoins internes, ISEO peut, à sa discrétion, effectuer la fourniture des produits en plus d'une livraison partielle. ISEO aura le droit d'appliquer un supplément sur le prix dans le cas où l'acheteur demande des livraisons urgentes (entendues comme celles effectuées en dehors des conditions normales de transport), pour couvrir les frais supplémentaires de gestion, logistique et transport. Ces coûts peuvent varier de temps à autre.

3.3 Pour les commandes individuelles d'un montant (imposable) inférieur à :

Italie :	550,00 €
UE :	1.550,00 €
Pays hors UE	3000,00 €

des frais de gestion de commande fixes (imposables) seront chargés sur la facture :

Italie :	25,00 €
UE :	78,00 €

3.4 Si l'exécution de la commande exige l'obligation de se procurer des composants produits par des tiers, cette exécution est conditionnée à la bonne réalisation par le tiers.

4. Prix et paiements

4.1 Les prix - qui comprennent l'emballage (les unités d'emballage sont indivisibles) - sont ceux indiqués dans les tarifs d'ISEO en vigueur au moment de la réception de la commande. Chaque nouvelle liste de prix remplace automatiquement la précédente.

4.2 Si, à la suite de l'acceptation de la commande, devait entrer en vigueur une loi contraignante qui implique une augmentation des coûts d'exécution de la commande, ISEO se réserve le droit d'adapter le prix en conséquence.

4.3 Les paiements, et toute autre somme due de quelque manière que ce soit à ISEO, sont considérés nets au domicile du créancier. L'acheteur ne peut suspendre, pour quelque raison que ce soit, les paiements dus, même en cas de litige relatif aux produits livrés. Les conditions de paiement, indiquées sur les factures, sont des conditions essentielles.

4.4 Pour chaque reçu bancaire impayé, un montant forfaitaire de 10,00 €, déterminé sur une base forfaitaire, sera facturé en remboursement de la gestion. Pour chaque facture non payée dans les délais impartis, le calcul des intérêts de retard sera effectué en appliquant le taux d'intérêt officiel en vigueur, tel que prévu par le décret législatif 192/2012 portant application des directives 2000/35/CE et 2011/7/UE.

4.5 Si, pour quelque raison que ce soit, l'acheteur n'effectue pas un paiement qui est dû, ISEO pourra, à sa discrétion, suspendre l'exécution des commandes en cours, même déjà confirmées, jusqu'au paiement intégral du montant dû sur la base des commandes déjà traitées, et exiger de l'acheteur des garanties appropriées pour le paiement ou modifier, de manière unilatérale et non encore traitée, les modalités de paiement des commandes en cours, pour lesquelles le montant du prix est dû.

4.6 Il n'est pas permis de procéder à des compensations avec ISEO pour toute créance envers cette dernière, quelle qu'en soit la raison.

5. Réserve de propriété et transfert des risques

Les produits livrés restent de propriété d'ISEO jusqu'au paiement intégral du prix de la commande respective. A cet effet, l'acheteur s'engage à faire tout ce qui est nécessaire pour établir dans le pays où se trouvent les produits une réserve de propriété valable sous la forme la plus large possible, ou à mettre en place une garantie similaire en faveur d'ISEO. En cas de tentative d'un tiers, créancier de l'acheteur, de saisir les marchandises sous réserve de propriété, ce dernier sera tenu (i) d'informer rapidement ISEO et (ii) de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour protéger la propriété d'ISEO. Quel que soit le délai de retour utilisé, le transfert du risque de perte et/ou de détérioration des produits passe d'ISEO à l'acheteur au moment de la livraison des produits au premier transporteur.

6. Garantie et responsabilité/restrictions

6.1 ISEO garantit que les produits sont conformes aux spécifications indiquées dans la commande et à la législation italienne en vigueur au moment de la confirmation de la commande, et qu'ils sont exempts de défauts de conception, de matériel ou de construction imputables à ISEO. En particulier, ISEO n'assume aucune garantie de conformité avec la législation en vigueur dans le pays de destination des produits, et ne garantit pas que les produits sont adaptés à l'usage que l'acheteur va en faire. L'acheteur est responsable du respect de toutes les réglementations applicables à la commercialisation et à l'utilisation des produits (y compris les réglementations de sécurité). Dans tous les cas, l'acheteur perd la garantie visée au présent point dans les hypothèses suivantes : (I) l'installation et/ou l'utilisation et/ou l'entretien des produits de telle sorte qu'ils ne soient pas conformes aux indications et instructions d'utilisation d'ISEO, (II) les modifications et/ou réparations sans le consentement écrit préalable d'ISEO, (III) l'usure normale des produits et/ou si l'acheteur ne prévoit pas le paiement régulier du produit, (IV) les défauts dus aux dessins et spécifications techniques fournis par l'acheteur, instructions données par celui-ci et plus généralement tout défaut imputable à la négligence ou autre activité sur les produits réalisée par l'acheteur sans le consentement de ISEO.

En outre, dans le cas où ISEO utilise des composants provenant de tiers pour la fabrication des produits, la garantie d'ISEO vis-à-vis de l'acheteur est limitée, pour les produits tiers, aux droits qui lui sont accordés par ces tiers.

La garantie mentionnée dans ce point est de 10 ans pour les produits entièrement mécaniques, tandis que pour tous les autres produits la garantie est de 3 ans sauf indication contraire, les deux termes commençant à la date de livraison.

6.2 L'acheteur est tenu de contrôler la marchandise immédiatement après la livraison. La quantité des lots individuels de produits enregistrés par ISEO comme ayant été expédiés de ses locaux constitue la preuve de la quantité reçue par l'acheteur à la livraison, sauf preuve contraire de l'acheteur même. A la réception des marchandises, l'acheteur s'engage à signaler par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, tout défaut et/ou non-conformité visible dans les 8 jours suivant la livraison, au plus tard, en utilisant le formulaire de retour D8.1.10, disponible sur le site d'ISEO au www.iseo.com. Les défauts cachés doivent être signalés par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte ; le non-respect de ce délai entraîne la déchéance de tous les droits de l'acheteur relatifs au défaut constaté.

6.3 Suite à la notification d'un défaut, l'acheteur doit envoyer, dans les 8 jours suivant la découverte, à ses frais, le produit jugé comme défectueux à ISEO pour permettre son inspection ou, si la nature du produit le requiert, autoriser ISEO en tout état de cause à effectuer cette inspection sur place.

6.4 Dans tous les cas, un produit ne sera considéré comme défectueux qu'après vérification de la présence du défaut par les techniciens ISEO. Dans cette éventualité, ISEO réparera le produit défectueux ou, si une réparation n'est pas possible ou si elle entraîne des coûts excessifs ISEO peut, à son gré, remplacer le produit défectueux par un produit conforme ou émettre une note de crédit correspondant à la valeur du produit. ISEO n'est pas responsable des frais de démontage, de transport, de remontage, de réinstallation ou de test des produits défectueux sous la présente garantie.

6.5 ISEO ne sera en aucun cas responsable si la non-conformité est due à des circonstances indépendantes de son contrôle.

6.6 La responsabilité d'ISEO concernant les produits est limitée aux dommages directs. En aucun cas ISEO ne sera responsable des dommages indirects ou de tout autre dommage tel que, mais sans s'y limiter, les dommages d'image, les dommages résultant d'une perte d'utilisation, de production, de clientèle, de profit, de contrats, d'affaires, de bénéfices, de pertes causées par des augmentations des coûts d'exploitation ou des pertes financières ou économiques. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, la responsabilité globale d'ISEO pour l'ensemble des réclamations pour tous dommages de toute nature résultant de l'exécution ou de la non-exécution des présentes conditions relatives à une commande ne peut, en aucun cas, excéder un montant égal à la valeur de la commande.

7. Propriété Intellectuelle

7.1 En tout état de cause, l'exécution de la Commande Contraignante n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle détenus par ISEO, qui est et reste l'unique titulaire des droits y afférents. De même, aucune licence ne sera accordée pour ces droits.

7.2 L'acheteur ne peut enlever ou modifier les signes distinctifs d'ISEO sur les produits.

7.3 Tout dessin ou document technique soumis à l'acheteur, qui permet la fabrication ou l'assemblage des produits vendus ou de parties de ceux-ci, reste de propriété exclusive de ISEO et ne peut être utilisé par l'acheteur ou copié, reproduit, transmis ou communiqué à des tiers sans le consentement écrit préalable d'ISEO, laquelle ne transfère aucun droit de propriété sur les logiciels fournis à l'acheteur. Ce dernier ne peut exporter ou réexporter le logiciel sans licence. Il est interdit à l'acheteur de faire des opérations d'ingénierie inverse, de modifier le logiciel, de le décompiler, de l'assembler ou de le concéder sous licence à des tiers (sauf si, par type de logiciel fourni, la licence à des tiers est implicite ou autrement prévue dans le contrat spécifique avec l'acheteur).

7.4 Si ISEO fabrique les produits conformément aux instructions, dessins, etc. de l'acheteur, ce dernier doit dégager ISEO de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers pour violation de leurs droits de propriété, dans la mesure où cette violation est imputable à l'indication donnée par l'acheteur.

8. Force Majeure

8.1 Aucune des Parties ne peut être tenue responsable d'un manquement à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions et/ou de la commande confirmée et/ou de l'exécution tardive de ses obligations si ce manquement et/ou retard est causé par des circonstances indépendantes de la volonté des Parties, y compris, mais sans s'y limiter, les événements naturels, les actes du gouvernement, les grèves, les émeutes, les pénuries de fournitures nécessaires et/ou le manque de moyens de transport.

8.2 La Partie qui est affectée par le cas de force majeure doit immédiatement informer l'autre Partie par écrit de l'événement et de sa durée probable. Le devoir d'exécution des obligations découlant du cas de force majeure est suspendu pour la durée du cas de force majeure.

8.3 Si ces circonstances se prolongent pendant une période supérieure à trois mois, l'autre Partie a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat, par notification écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

9. Jurisdiction compétente et droit applicable

Pour tout litige relatif aux présentes conditions générales et/ou aux contrats de vente conclus sur la base de celles-ci, le Tribunal de Brescia a juridiction exclusive, avec le droit pour ISEO d'agir contre l'acheteur devant tout autre tribunal compétent. Les présentes conditions générales ainsi que toute fourniture effectuée sur la base de celles-ci sont régies par le droit italien.